

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publié le 7 juillet 2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-neuf juin** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 juin 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Christian RIOU, Alain MILON, Thierry ROUX, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommée secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2023_110

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX

Le Centre Social le CESAM est un équipement Municipal géré par le service Proximité et Cohésion, qui a pour vocation d'être au plus près des habitants.

Il remplit de nombreuses missions et contribue à améliorer la qualité de vie au quotidien, en offrant des services de proximité, des possibilités d'accès au savoir, à l'emploi, à la culture, aux loisirs et des temps de convivialité.

Il favorise les relations familiales, les échanges entre les générations et les différentes cultures et permet le développement de leurs richesses respectives.

Pour accompagner le CESAM dans la réalisation de ces missions, la structure est affiliée à la fédération de centres sociaux, partenaire incontournable, dotée d'un conseil d'administration.

Les fédérations accompagnent les structures dans la démarche de projets portée sur des spécificités telles que le pouvoir d'agir, la parentalité, la jeunesse, l'accueil, ainsi que la formation des bénévoles et des agents.

Les liens existants entre le centre social et la fédération fonctionnent de manière horizontale. Ce principe dit de « subsidiarité » représente un soutien important pour les directions de centres sociaux, à travers l'existence d'une commission de directeurs/responsables animée par la fédération, permettant de favoriser l'approche collective des projets à réaliser avec les habitants.

Afin de statuer sur les propositions de la commission, il convient de désigner un élu au conseil d'administration de la fédération des centres sociaux.

Vu, l'avis favorable de la commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 14 juin 2023

Vu la délibération approuvant le renouvellement du projet social 2021-2024 en date du 24 juin 2021

Vu, l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport présenté par Cindy CLOP;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE Bernard RIGEADE pour représenter la ville de Sorgues au conseil d'administration de la FCS.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.